

Collège Européen  
de

  
**G**estalt  
thérapie  
de langue française

# LE LIVRET DU MEMBRE ADHÉRENT

- Statuts et Articles Annexes
- ▶ **Charte d’Orientation clinico-pratique**
- ▶ **Charte d’Orientation politico-professionnelle**
- Règlement Intérieur
- Charte éthique
- Code de Déontologie du CEG-t

*Mise à jour : 23 mars 2020*

# Charte d'Orientation clinico-pratique

*(Charte votée à l'AGE du 1<sup>er</sup> décembre 2019)*

- 1- La gestalt-thérapie portée par le CEG-t se caractérise notamment par sa dimension phénoménologique et sa référence à la théorie du champ organisme-environnement.
- 2- L'être humain peut se connaître de mieux en mieux, mais reste un mystère pour lui-même et pour l'autre, il a besoin de l'autre pour se connaître et se transformer.
- 3- L'expérience de la relation qui se tisse entre le patient et le gestalt-thérapeute sert d'appui à des situations ouvrant des possibilités de transformation.
- 4- L'individu apparaît dans le contact avec l'environnement et le gestalt-thérapeute est particulièrement attentif à la manière dont la rencontre s'instaure et se déploie avec le patient.
- 5- Le cheminement du patient est un processus ouvert, enrichi d'inattendus et d'imprévisibles, orienté par un souci de l'autre et une intention de permettre une transformation globale vers un « mieux exister ».
- 6- Le gestalt-thérapeute tient à garder ouvert l'avenir du patient et de son cheminement ; il renonce à viser un objectif précis et à fixer des étapes au cheminement du patient.
- 7- Le gestalt-thérapeute inscrit sa pratique dans une logique de questionnement et de réflexion éthiques. Il s'intéresse aux effets de sa pratique en veillant à s'affranchir des logiques quantitatives, évaluatives et d'efficacité.
- 8- Le gestalt-thérapeute se tient en alerte sur les risques d'ingérence, de savoir pour l'autre et de pouvoir sur l'autre (substitution, subordination, manipulation, séduction, infantilisation), en mobilisant une posture de doute, d'incertitude et de curiosité.
- 9- Le gestalt-thérapeute reconnaît la nécessité de définir un cadre, de disposer d'un tiers déontologique et de mettre continûment au travail sa pratique professionnelle, notamment dans un dispositif de supervision.

\*\*\*

# Charte d'Orientation politico-professionnelle

*(Charte votée à l'AGE du 1<sup>er</sup> décembre 2019)*

- 1- La dimension d'organisation européenne du CEG-t lui est conférée par :
  - son ouverture à tous les gestalt-thérapeutes européens de langue française reconnaissant leur pratique dans ces orientations ou en chemin vers ces orientations,
  - sa contribution critique et constructive à l'EAGT.
- 2- Le CEG-t affirme la nécessité d'une réglementation responsable de la profession prenant en compte les spécificités de la relation patient/gestalt-thérapeute et gestalt-thérapeute/superviseur. Il contribue à sa définition, à sa mise en œuvre et à son évolution, en particulier concernant l'engagement déontologique de ses membres.
- 3- Le CEG-t entretient des liens confraternels et de collaboration avec les autres organisations du champ de la psychothérapie en travaillant en synergie avec elles pour promouvoir et développer la pratique de la psychothérapie.
- 4- Le CEG-t reconnaît la professionnalité de ses membres sur la base des 5 critères partagés dans le champ de la psychothérapie relationnelle :
  - Psychothérapie personnelle approfondie,
  - Formation longue à la pratique de la gestalt-thérapie,
  - Supervision continue de la pratique professionnelle,
  - Adhésion à une organisation professionnelle engageant déontologiquement ses membres,
  - Reconnaissance de pairs par une organisation professionnelle distincte de l'école de formation.
- 5- Le CEG-t reconnaît la différence d'expérience entre ses membres et favorise un compagnonnage permettant un partage et une transmission de l'expérience source de développement et d'enrichissement professionnel.
- 6- Le CEG-t accompagne tous ses membres, depuis le début de leur activité jusqu'à un niveau de compétence confirmé, dans les étapes de la professionnalisation de leur activité, notamment via le processus d'agrément.
- 7- Le CEG-t reconnaît l'écart inévitable entre pratique, représentation de la pratique et théorie. Il encourage le développement de dispositifs visant à partager et réfléchir sur la pratique, sur la représentation de la pratique et sur la théorie, source d'enrichissement professionnel et de développement de la gestalt-thérapie.
- 8- Les spécificités de notre pratique professionnelle nécessitent d'être d'avantage décrites et étayées afin d'être communicables aux gestalt-thérapeutes, aux autres professionnels du champ psy et aux élus avant d'envisager une démarche de reconnaissance officielle de notre métier.
- 9- Les avantages et inconvénients d'une démarche de reconnaissance officielle ont à être mûrement pesés. Cette démarche aurait à être menée collectivement en concertation avec les autres organisations professionnelles du champ de la psychothérapie relationnelle. Le CEG-t s'inscrit dans une logique de veille attentive et de discrétion dans ses relations avec les pouvoirs publics.

\*\*\*

## **CEG-t**

### **Siège social :**

Lieu-dit Les Versannes, F-63490 Sauxillanges

### **Le Conseil d'Administration Collégial**

Courriel : [presidence.cegt@gmail.com](mailto:presidence.cegt@gmail.com)

Courriel : [secretariat.cegt@gmail.com](mailto:secretariat.cegt@gmail.com)

### **Administration et adhésion**

Courriel : [contact.cegt@gmail.com](mailto:contact.cegt@gmail.com)

Site CEG-t : [www.cegt.org](http://www.cegt.org) Site Coordination : [www.gestalt-therapie.org](http://www.gestalt-therapie.org)

*Mise à jour : 23 mars 2020*